



Direction

Référence : EAU-AUT-25-0908  
Dossier suivi par : Unité Autorisations - VDO  
Tel.: 24750 - 920 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale de  
Troisvierges  
9-11, Grand-Rue  
L-9905 Troisvierges

Signé à Esch-sur-Alzette+

## Affichage final Art. 24 §2

|              |   |
|--------------|---|
| Requérant(s) | Monsieur Jeff Reiff   |
| Objet        | Gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Troisvierges |
| Localité(s)  | Troisvierges  |
| Commune(s)   | Troisvierges  |

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Pour l'Unité Autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés